

N° PM 024/093

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement
aux abords des pistes cyclables de la commune de La FLOTTE
pour réaliser des travaux de fauchage et la taille des haies**

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

ID VERDE HOULLIER QUENTIN

3 RUE CHEF DE BAIE

17000 LA ROCHELLE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réaliser des travaux de fauchage et la taille des haies, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés aux abords des pistes cyclable de la commune de La FLOTTE,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du mercredi 20 mars 2024 à 8h00 au samedi 20 avril 2024 à 18h00

La circulation se fera en demi-chaussée en alternat aux abords des pistes cyclable de la commune de La FLOTTE pour réaliser des travaux de fauchage et la taille des haies par l'entreprise "ID VERDE HOULLIER QUENTIN". Le stationnement de tout véhicule pourra être interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "ID VERDE HOULLIER QUENTIN".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- ID VERDE HOULLIER QUENTIN

Fait à La Flotte, le 15/03/2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

